

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

DU MAIRE DE MALAUCENE

DEC 2023 DGS 7 020

EGLISE SAINT MICHEL – TRAVAUX SACRISTIE  
 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT – DSIL 2023  
 Pôle Direction

Le Maire de MALAUCENE (Vaucluse)

Vu le code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-18, L.2122-22 et L.2122-23

Vu les délibérations n° 27 du 11 juin 2020, n° 80 du 28 juillet 2020, n° 163 du 30 septembre 2021 et n° 99 du 17 mai 2022 du conseil municipal donnant délégation à Monsieur le Maire en application des dispositions de l'article L 2122-22 du CGCT

Vu l'étude de diagnostic pour la réparation et le confortement ponctuel de l'Eglise (sacristie) réalisée par M. Bruno Jouve, Architecte

Vu la nécessité d'entreprendre des travaux de réparation et de confortement et d'avoir recours à une mission de maîtrise d'œuvre

Considérant l'appel à projet DSIL 2023 qui octroie une subvention pour la mise aux normes et sécurisation des équipements publics.

DECIDE

**Article 1** : de solliciter une subvention suite à l'appel à projet DSIL 2023 afin de financer la mission d maîtrise d'œuvre, les travaux de réparation et le confortement ponctuel de l'Eglise (sacristie)

**Article 2** : de dire que la demande de subvention porte sur un montant de 11 788.00 euros (onze mille sept cent quatre-vingt-huit euros) sur un projet s'élevant 33 680.00 euros HT, soit 35 % de la dépense totale comme indiqué au plan de financement ci après :

Etat – DSIL 2023	35 %	11 788.00€
Conseil Départemental de Vaucluse	30 %	10 104.00€
Commune de MALAUCENE	35 %	11 788.00 €
Total	100 %	<b>33 680.00 €</b>

**Article 3** : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

**Article 4** : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- ↳ Madame la préfète
- ↳ Monsieur le Trésorier principal de Monteux

Malaucène, le 09.02.2023

Publiée le 21 Mars 2023

Monsieur le Maire

F. TENON

Qui certifie sous sa responsabilité que les formalités de publicité ont été effectuées et que la décision a été transmise en préfecture